

# RÉUNION DU 04 SEPTEMBRE 2020

Le quatre septembre deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Mélanie Jamoneau, Anaïs Manson, Damien Pailloux, Mathilde Pereira.

Etaient absents et excusés : Mme Edwige Mahou, M. Dominique Brouard.

Pouvoir de Madame Edwige Mahou à Madame Mélanie Billaud.

Pouvoir de Monsieur Dominique Brouard à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 28 août 2020.

Secrétaire de séance : Mme Mélanie Jamoneau.

-----

## RÉVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire expose aux membres présents que conformément aux actes notariés et aux documents administratifs, certains loyers communaux sur le budget Activités Economiques ont lieu d'être révisés.

### Bar-Tabac

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la révision annuelle du loyer telle qu'elle est mentionnée sur l'acte notarié à savoir en appliquant l'Indice de Référence des Loyers pour la partie Bar-Tabac.

Le calcul est le suivant :

(loyer actuel x indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 / indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Soit 226,86 € HT x 130,57 / 129,72

Soit 228,35 € HT

Ainsi, le loyer mensuel demandé à Monsieur Pascal Salah, locataire du bâtiment, sera de 228,35 € HT à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour la partie du bail commercial (plus la régularisation des loyers d'avril et mai 2020 à compter de juin 2020 jusqu'en décembre 2020).

Pour le loyer mensuel relatif à la location gérance (licence), aucune révision n'est prévue dans l'acte notarié : il est donc maintenu à la somme mensuelle de 100 € hors taxes (plus la régularisation des loyers d'avril et mai 2020 à compter de juin 2020 jusqu'en décembre 2020).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### Boulangerie

Monsieur le Maire informe les membres présents que le bail dérogatoire relatif aux locaux de la boulangerie et qui avait été signé entre la commune de Ménigoute et Madame et Monsieur Alexandre Jean en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017 arrive à échéance au 30 septembre 2020.

Afin d'aider au mieux ce commerçant/artisan, les membres présents décident de faire un avenant pour conserver les articles du bail initial et pour prolonger ce bail dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, et en accord avec les boulangers, la collectivité rédigera un bail commercial qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une période de 9 ans renouvelable avec un loyer mensuel de 1 300 euros HT.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

### **Salon de coiffure**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la révision triennale du loyer telle qu'elle est mentionnée sur le bail à usage commercial relatif au salon de coiffure en appliquant l'Indice des Loyers Commerciaux

Le calcul est le suivant :

(loyer actuel x indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 / indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Soit 301,24 € HT x 116,16 / 114,06

Soit 306,78 € HT

Ainsi, le loyer mensuel demandé à Madame Nelly Boiteault, locataire du bâtiment, sera de 306,78 € HT à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 (plus la régularisation des loyers d'avril et mai 2020 à compter de juin 2020 jusqu'en décembre 2020).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

-----

### **MISE A DISPOSITION DU SDIS**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Deux-Sèvres recherche des bâtiments ou des sites avec des caractéristiques spécifiques afin de pouvoir réaliser des stages ou des exercices (manœuvres) en milieu réel et améliorer ainsi la formation des sapeurs-pompiers.

Considérant l'importance des formations des sapeurs-pompiers du secteur, la collectivité souhaite apporter son soutien au SDIS en mettant à sa disposition, à titre gratuit, certains sites et bâtiments dont elle est propriétaire.

- Salle des Sports, rue des Vignes,
- Salle Romane, rue de Saint Maixent,
- Salle Socio-éducative, rue de Parthenay,
- Salle des Fêtes, Place de la Mairie
- Château Boucard, Place des Cloîtres
- Chapelle Boucard, Rue de la Chapelle
- Atelier communal, Chemin de l'ancienne ligne
- Lavoir, Chemin de l'Ancienne Ligne
- Lavoir, Rue de la Rousselinière

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention relative à la mise à disposition de ces sites au SDIS, à titre gratuit, dans le cadre des stages et exercices de formation des sapeurs-pompiers.

-----

### **JOURNÉE DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un court-métrage a été réalisé cet été par des jeunes à Ménigoute et est en cours de finalisation.

Le service Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine propose d'organiser des visites guidées du bourg de Ménigoute le dimanche 20 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine et de projeter ce court-métrage en fin de journée à la Salle Romane.

Considérant que ce projet éducatif, artistique et culturel valorise le patrimoine local, les membres présents valident la mise en place de cette Journée du Patrimoine à Ménigoute.

-----

SOIRÉE DU  
PATRIMOINE  
DE GATINE

La commune de Ménigoute s'est positionnée pour accueillir une soirée dans le cadre des Soirées du Patrimoine de Gâtine 2020.

Ainsi 4 artistes du groupe Caïman Hotline sont intervenus sur la Place des Cloîtres pour animer la soirée du samedi 22 août 2020. Les commerçants locaux ont assuré la partie bar et la partie restauration ; cette soirée s'est passée dans une totale convivialité.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'accorder un soutien financier au CARUG (Parthenay) à hauteur de 2 300 euros pour la mise en place de cette soirée.

Cette somme sera prélevée au compte 657358 du budget primitif communal 2020.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

-----

CAP 79 POUR  
PROJET BATIMENT  
MULTI-USAGES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'un soutien financier peut être sollicité auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour le projet de construction d'un bâtiment multi-usages ; dotation d'aide à la décision dénommée CAP79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention CAP79 pour ce projet de construction de ce bâtiment.

Le plan de financement serait le suivant :

- Dépenses
  - o Parution de l'appel d'offres au BOAMP..... 1 080,00 € HT
  - o Parution Nouvelle République..... 1 565,84 € HT
  - o Concours Architectes (3 x 8 000 €)..... 24 000,00 € HTSoit un total de dépenses de 26 645,84 € HT
  
- Recettes
  - o Autofinancement..... 20 245,84 €
  - o CAP79..... 6 400,00 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

-----

COMMISSION  
COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS

Par délibération en date du 05 juin 2020, la collectivité a proposé 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants pour composer la commission communale des impôts directs.

A ce jour, le Directeur Départemental des Finances Publiques a validé la liste suivante :

Outre Monsieur le Maire qui est Président de la commission, sont nommés

- Commissaires titulaires
  - o Madame Martine Grasset
  - o Monsieur Gérard Saint Laurent
  - o Madame Eliane Girard
  - o Monsieur Dominique Brouard
  - o Madame Maryline Baloge
  - o Monsieur Jean Gobin
- Commissaires suppléants
  - o Monsieur Jimmy Hut
  - o Madame Isabelle Deschamps
  - o Monsieur Daniel Clochard
  - o Madame Céline Chulevitch
  - o Monsieur Damien Pailloux
  - o Madame Brigitte Douard

Lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

L'ensemble des membres sont nommés dès à présent et pour la durée du mandat des membres du Conseil Municipal.

-----

#### RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

La rentrée scolaire a eu lieu cette semaine, mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Le contexte sanitaire actuel impose aux enfants des règles strictes (lavage de mains...).

Les effectifs sont relativement stables : 89 enfants scolarisés

- Petite section, 9 élèves
- Moyenne section, 10 élèves
- Grande section, 10 élèves
- CE2, 19 élèves
- CM1, 15 élèves
- CM2, 26 élèves

Le mercredi, les enfants qui restent pour le déjeuner avant d'intégrer les activités de l'après midi, iront prendre leur repas dans la salle socio-éducative ; ces repas seront préparés par l'EHPAD de Ménigoute.

-----

#### FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ORNITHOLOGIQUE

Suite au dernier Conseil d'Administration, l'Association Mainate a décidé de maintenir le Festival International du Film Ornithologique 2020 ; tout en essayant de respecter les gestes barrières (forum plus grand, décentralisation des salles de projection...).

-----

#### PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait le point sur le personnel communal essentiellement au niveau du service technique. Il s'avère qu'il convient de réfléchir quant à de nouveaux recrutements et/ou de nouveaux aménagements.

-----

#### SITE INTERNET

Il est fait remarquer que le site de la collectivité n'est pas forcément à jour. Il y a lieu d'intervenir pour faire une mise à jour des informations.

SÉCURITÉ  
ROUTIERE

-----  
Il conviendrait de réfléchir sur quelques aménagements de sécurité routière dans le centre-bourg (déplacement d'un passage piétons rue de Saint Maixent, stop en bas de la rue de la Fontaine, les stationnements permanents sur les trottoirs, petit portillon près du city-stade sur la sortie de la rue Saint Marc...).

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----  
Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,